

CONSEIL MUNICIPAL DE LUSIGNY

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du dix-neuf octobre, sous la présidence de Monsieur André JARDIN, Maire.

Etaient présents : JARDIN André Maire, BERNARDIN Jocelyne 1^{er} adjoint, FRADIN Jacques 2^{eme} adjoint, CHASSIN Murielle 3^{eme} adjoint, BERGER Pascal 4^{eme} adjoint, PRUDHOMME Colette, BIRON Christiane, VOISIN Didier, LAMOUREUX Martine, RAULET Arnaud, DARBELET Nadège, JOLY Sébastien, BOUDONNAT Jean, FALLET Laure.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Mr QUILLIER Roland, excusé, donne pouvoir à Mr JARDIN André.
Mme ROUSSET Sandrine, excusée, donne pouvoir à Mme CHASSIN Murielle.
Mr DEGRANGE Hubert, excusé, donne pouvoir à Mme FALLET Laure.
Mme GACHES Amandine, excusée, donne pouvoir à Mr JOLY Sébastien.
Mr SUREAU Mickaël, absent.

Secrétaire de séance : Mr BOUDONNAT Jean.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 – PRESENTS OU REPRESENTES : 18

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'observer une minute de silence en hommage à Samuel PATY.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2020 :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 03 septembre 2020 après remarques formulées par Mr FRADIN Jacques :

Page 1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2020

Il faut lire : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 10 juillet 2020 et non 18 juin 2020.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) :

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID), présidée par le maire ou un adjoint délégué. Dans les communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Conformément au 3^{ème} alinéa du 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins,
- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitations ou cotisation foncière des entreprises),
- être familiarisés avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur Départemental des Finances Publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, propose la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants comme suit :

Commissaires titulaires :

- Mr CHANDIOUX Arnaud
- Mr LALOI Jean-Paul
- Mr BIRON Robert
- Mme PICOU Séverine
- Mr VEISSIERES Jean-François
- Mr DEGRANGE Jacques
- Mr DE JOUX Christian
- Mme DURET Denise
- Mme PELLETIER Elisabeth
- Mr AROLES Roger
- Mr De La SERRE Vincent
- Mr VANDEWALLE Jérôme

Commissaires suppléants :

- Mr GILLET David
- Mr ROUSSET Daniel
- Mr GODET Roger
- Mr NAUDOT Serge
 - Mr ROTAT Alain
- Mme LEPINE Eliane
- Mme LIVROZET Marie-Hélène
- Mr DE JOUX Guy
- Mme THEREAU Anne
- Mr RAVOLET Olivier
- Mme PIAT Catherine
- Mr De MEEUS Jean-Baptiste

FIXATION DU NOMBRE D'AGENTS RECENSEURS :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'en vue de l'organisation du recensement de la population, qui se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021 sur la commune, il est nécessaire de recruter des agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- La création de trois emplois d'agents recenseurs non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, pour la période allant de début janvier à fin février 2021.
- La rémunération de ces agents basée sur une indemnité brute de 1 539.42 € qui couvrira les travaux de recensement auprès de la population, les frais de transport et les séances de formation.

La commune de Lusigny sera découpée en 3 districts, ce qui représente environ 800 foyers.

Le coordonnateur communal est Mr Roland QUILLIER.

Les agents recenseurs assisteront début janvier à 2 séances de formation obligatoires et, entre ces séances, le repérage des adresses à recenser. Il est demandé par l'Insee, que les agents recenseurs aient une disponibilité quotidienne y compris le samedi, large amplitude dans les horaires, pas de congé pendant toute la durée de la collecte (en particulier, prêter attention à la disponibilité effective pendant les congés scolaires).

L'Etat attribuera à la commune une dotation de 3111 euros.

Le recensement 2021 influera sur les dotations de l'Etat sur les trois années suivantes.

DEMANDE DE MAINTIEN DE LA COMMUNE EN ZONE DE REVITALISATION RURALE (ZRR) :

Avec l'entrée de la commune de Lusigny dans la Communauté d'Agglomération de Moulins, celle-ci risque de ne plus prétendre au dispositif de revitalisation rurale (ZRR). En effet, c'est l'EPCI dans son intégralité qui risque de sortir de ce dispositif puisque la densité moyenne de population doit être inférieure à 63 habitants/km² sur l'ensemble de son territoire.

Conséquences importantes en cas de sortie du dispositif, les acteurs économiques souhaitant s'installer ne pourront plus bénéficier d'allégements fiscaux non négligeables, en particulier les petites entreprises.

D'autre part, les communes rurales membres de Moulins Communauté, perdront la majoration de leur Dotation de Solidarité Rurale.

Après discussion, les membres présents du Conseil Municipal à l'unanimité demandent une prolongation de la période transitoire, une révision des critères du dispositif ZRR, une nouvelle géographie prioritaire des territoires ruraux permettant de prendre en compte les difficultés des communales rurales pour développer une politique publique globale tournée vers le renforcement de l'attractivité des territoires.

DELIBERATION AUTORISANT A LANCER UNE PROCEDURE D'ALIENATION DU CHEMIN RURAL DES LAURENTS AUX SOURROUX :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le chemin permettant l'accès à des parcelles de terre et à deux habitations permettait auparavant la liaison entre le Château des Laurents et la ferme des Sourroux à Chevagnes. Ce chemin ayant été supprimé sur la partie Chevagnes, la commune de Lusigny peut l'aliéner au profit des riverains.

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L. 161-1, l. 161-10 et R. 161-25.

Considérant qu'à ce jour le chemin rural des Laurents aux Sourroux, appartenant au domaine privé de la commune, n'est plus affecté à l'usage du public en raison de sa suppression sur la partie Chevagnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par 17 voix pour, 1 voix contre,

Décide d'engager une procédure d'enquête publique préalable à l'aliénation dudit chemin rural.

Charge Monsieur le Maire de constituer le dossier de l'enquête publique.

Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer les pièces relatives à cette procédure.

OPPOSITION AU TRANSFERT A MOULINS COMMUNAUTE DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME :

La loi organise un nouveau transfert de droit de cette compétence aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. Ainsi, les EPCI qui n'auraient pas pris la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) deviendront compétents de plein droit, le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté, suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2021.

La loi organise à nouveau une période durant laquelle un droit d'opposition pourra être exercé par les communes membres. Si dans les trois mois précédant le 1^{er} janvier 2021 au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, le transfert n'aura pas lieu. Les délibérations qui pourront être prises en compte seront celles qui seront rendues exécutoires entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020.

Considérant l'existence d'un schéma de cohérence territoriale visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage,

Considérant à ce jour que la définition du projet de PLU intercommunal n'est toujours pas établie, en l'absence :

- d'un projet de territoire partagé,
- d'une définition cohérente du développement urbain,
- de l'établissement d'un cahier des charges,

Considérant l'intérêt pour la commune de conserver sa compétence pour mettre en œuvre les orientations de son Plan d'Aménagement et de Développement Durable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la communauté d'agglomération « Moulins Communauté ».

DECISION CONCERNANT LA POSSIBILITE DE FAIRE UN DON SUITE AUX INTEMPERIES DANS LES ALPES-MARITIMES :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu un courrier de l'Association des Maires de l'Allier invitant les collectivités de l'Allier à témoigner de leur solidarité et à apporter leur soutien aux communes durement touchées par les intempéries dans les Alpes-Maritimes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de faire un don de 800 euros.
- d'inscrire la dépense au budget communal.

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE CALAMITE AGRICOLE DU DEPARTEMENT AU TITRE DE LA SECHERESSE 2020 :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances et notamment l'article L.125-1 ;

Considérant les conséquences de la sécheresse qui sévit pour la troisième année consécutive,

Considérant que la commune de LUSIGNY a connu de fortes chaleurs continues depuis plus d'un an et que des records ont été battus au cours de cet été,

Considérant que la pluviométrie totale sur la commune de LUSIGNY a été très faible depuis la reconnaissance de calamité agricole 2018, aggravant la situation fragile des nappes phréatiques, la possibilité des pâturages de se régénérer et compromettant la pousse de l'ensemble des récoltes, rendant impossible la reconstitution indispensable des stocks.

Pour la troisième année consécutive, le département est durement frappé par un épisode de sécheresse. Cette année, elle impacte en plus fortement les rendements des céréales et oléagineux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs agriculteurs ont fait part des dégâts occasionnés par cette sécheresse sur leur activité et des coûts importants induits.

Ils estiment la perte de rendement très conséquente. Ces pertes compromettent l'équilibre de trésorerie dans les exploitations et engendrent des frais conséquents inhabituels tant pour nourrir le bétail depuis plusieurs semaines que pour pallier aux pertes de rendements.

Le phénomène de sécheresse se répète et perdure actuellement ce qui amplifie les pertes à venir et les frais. Nombreux sont les agriculteurs qui sont dans une situation financière alarmante et dans un état psychologique préoccupant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de solliciter auprès de l'Etat la reconnaissance, dans les meilleurs délais, de l'état de calamité agricole sécheresse pour l'année 2020 et ce sur tout le territoire de la commune de LUSIGNY ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ladite reconnaissance ;
- de solliciter l'État pour que les agriculteurs puissent bénéficier d'aides au titre de ce fléau et que soient notamment de plus appliqués au plus vite des dégrèvements de taxe foncière sur les propriétés non bâties (T.F.N.B.), les avances possibles sur la PAC.

DEMANDE DE SUBVENTION DE LUSIGNY PETANQUE :

La présidente de Lusigny Pétanque a adressé un courrier et un devis à Monsieur le Maire lui demandant une subvention pour renouveler les équipements de pétanque pour l'année à venir.

Le Conseil Municipal souhaite connaître l'état des finances de l'association avant de prendre une décision. Un courrier lui sera donc adressé.

NOMINATION D'UN ELU CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier de la Préfecture demandant de procéder à la nomination au sein de la collectivité, d'un élu correspondant sécurité routière.

Après discussions, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne Mr Jacques FRADIN, 2^{ème} adjoint, élu correspondant sécurité routière.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire :

↳ Informe le Conseil Municipal que la commission travaux s'est réunie avec la société ADAGE le 13 octobre afin de mettre en place un règlement spécifique pour le lotissement de la Maurance. Plusieurs points ont été abordés :

- les constructions devront être implantées à 3 m du bord de la route alors que dans le PLU il est mentionné 6 m,
- Remonter les hauteurs minimales à 10 m,
- les pentes de toit,
- les sous-sols seront autorisés,
- la vente de plusieurs lots regroupés sera autorisée pour la construction d'un immeuble.

Le règlement est en cours de rédaction et sera présenté lors d'un prochain Conseil Municipal.

↳ Informe le Conseil Municipal que le bailleur social Allier Habitat est intéressé par trois terrains au futur lotissement de la Maurance et envisage la construction de logements sociaux. Mais la commune devra céder ces terrains à l'euro symbolique. Le Conseil Municipal n'est pas d'accord pour céder gratuitement ces trois terrains.

↳ Signale qu'il a reçu un permis de construire de la SCI Le Petit Violet pour la construction de quatre studios rue de Fradan.

↳ Signale au Conseil Municipal que des devis ont été demandés à deux entreprises (ALPHA NUMERIQ ET SAS POTIER) pour la pose de deux panneaux d'interdiction au city stade. Le Conseil Municipal retient le devis de ALPHA NUMERIQ qui s'élève à 48 € TTC pour un panneau.

↳ Informe que le Conseil Municipal peut consulter en mairie le rapport de la cour des comptes de la Communauté d'Agglomération de Moulins. De celui-ci, il ressort que les communes doivent être en possession des arrêts des comptes annuels de chaque association.

↳ Laisse la parole à Murielle CHASSIN qui donne des explications sur le tableau des associations de Lusigny. Un courrier sera envoyé à la responsable des arts de l'Amicale Laïque car le côté salle des réunions de la salle Machefer n'est pas accessible. Arnaud RAULET demande de réfléchir pour la construction d'une maison des associations. La salle de judo pourrait être réhabilitée en salle de réunions, un projet avait déjà été étudié et sera repris au budget 2021.

↳ Informe que Mr Jacques FRADIN a participé à trois réunions :

- le 02 octobre 2020 → réunion sur l'aménagement du carrefour RD 779 / accès SICTOM Nord Allier.

- le 08 octobre 2020 → réunion ENEDIS partenaire des communes.

- le 14 octobre 2020 → réunion d'installation de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) pour le mandat 2020/2026.

↳ Informe le Conseil Municipal que le bureau de tabac presse de Lusigny (Mr Emmanuel DEVAUX) est agréé par la Direction Départementale des Finances Publiques pour le « paiement de proximité ».

XXXXXXXXXX

TOUR DE TABLE

Jocelyne BERNARDIN

↳ Informe qu'elle a assisté :

- réunion cantonale à Diou le 10 septembre (32 communes). Un point a été fait sur l'année passée : aide sécheresse, centre-ville centre bourg, 4 communes ont bénéficié de l'aide de solidarité départementale, 127 millions d'euros d'aide du département aux communes, la dette du département s'élève à 300 millions d'euros, transports scolaires, point sur la situation COVID avec la distribution des masques du département, l'émission la carte aux trésors sera tournée dans l'Allier, elle sera diffusée en 2021.

- réunion du Centre Social le 29 septembre : Mr Jean-Paul MARTIN est élu président, Mr Jean-Claude BARILLETT est élu vice-président, Mr Jean-Louis GUY est élu trésorier. Certaines activités ont repris d'autres pas.

- visite du SICTOM : mise à disposition pour les communes d'un broyeur, en faire la demande auprès du SICTOM. Organisation d'une visite d'Allier Tri courant novembre.

- réunion Brigade Numérique le 14 octobre en mairie de Lusigny : une vingtaine de participants, réunion riche en informations préventives, une nouvelle réunion d'informations sera programmée en début d'année.

- Conseil d'école élémentaire le 13 octobre :

- point élections.
- fonctionnement de l'école : 114 élèves inscrits répartis en 5 classes : 18 CP-CE1, 19 CE1, 28 CE2, 21 CM1, 28 CM2.

- prévision rentrée prochaine : 28 départs en 6^{ème}, 19 arrivées au CP.

- santé et sécurité.

- budget mairie, coopérative scolaire.

- questions diverses.

- Conseil d'école maternelle le 15 octobre :
 - résultat des élections de parents d'élèves.
 - règlement de l'école.
 - effectifs pour l'année scolaire et répartition des classes : 57 élèves à la rentrée de septembre + 2 en janvier = 59 élèves en janvier, répartis :
Mme KACSOR et BUHOT-COMBALUZIER : 19 PS + 2 TPS en janvier
Mme FEITH : 19 MS
Mme HEDDADJ : 19 PS
 - prévision pour la rentrée 2021/2022 : 54 élèves.
 - bilan sanitaire.
 - bilan financier de la coopérative scolaire.
 - projet le jardin.
 - demande de subventions spéciales matériel informatique et bibliothèque.
 - questions diverses.

Pascal BERGER

↳ Mise en place du RIFSEEP. Mr BORDE Thomas, Mmes PICAUD Catherine et SANTOS Sandrine seront représentants du personnel pour ce dossier. Il y aura une information avec les prochains bulletins de salaire.

Sébastien JOLY

© SICTOM Nord-Allier :

- Les élections du Bureau syndical se sont déroulées le 7 septembre 2020.

PRESIDENT		Membres du bureau
Nombre de votants : 138	Didier PINET : 123 voix	AUBAILLY Michel
Suffrages exprimés : 124	Xavier FAIVRE-DUBOZ : 1 voix	CLAVEL Éric
Bulletins blancs, nuls : 14		DARNET Dominique
1^{er} Vice-Président		DEBORBE Annie
Nombre de votants : 136	Odile DURET : 122	DURET Didier
Suffrages exprimés : 127	Xavier FAIVRE-DUBOST : 4	EDELIN Sylvie
Bulletins blancs, nuls : 9	Sébastien JOLY : 1	ERAUD Robert
2^{ème} Vice-Président		GEFFRAY Mathieu
Nombre de votants : 136	Laurent DESMYTTER : 114	LEGRAND Dominique
Suffrages exprimés : 116	Sébastien JOLY : 1	PETIOT Geneviève
Bulletins blancs, nuls : 20	DURET : 1	PETIOT Yves
3^{ème} Vice-Président		SAUNIER Guillaume
Nombre de votants : 136	Sébastien JOLY : 123	SZALKO Régis
Suffrages exprimés : 125	Sébastien CHARLES : 1	THEVENOUX Pascal
Bulletins blancs, nuls : 11	Laurent DESMYTTER : 1	THIERIOT Danièle
4^{ème} Vice-Président		TISSIER Gaëtan
Nombre de votants : 136	Xavier FAIVRE-DUBOZ : 115	
Suffrages exprimés : 117	Odile DURET : 2	
Bulletins blancs, nuls : 19		

Présentation des différents rapports d'activités pour l'année 2019 le 12 octobre dernier :

SNA (Sictom Nord Allier) :

- 72 communes pour 84 426 habitants.
 - 144 délégués.
 - Environ 100 personnes y travaillent.
 - 9 déchèteries : en 2019 : un peu plus de 20 500 tonnes.
 - En 2019 ont été récoltées près de 20 000 tonnes d'ordures ménagères, environ 7000 tonnes de collecte sélective et près de 2000 tonnes de déchets verts.

SPL (Société Publique Locale) Allier Tri :

- 6 actionnaires (Vichy Communauté, SICTOM Cérilly, SICTOM Nord-Allier, SICTOM Région Montluçonnaise, SICTOM Sud-Allier, SIROM Lurcy-Lévis)
- Actuellement présidée par le président du SICTOM Montluçon.
- Depuis sa mise en fonctionnement, 1^{er} mai 2019 jusqu'au 30 avril 2020, le centre de tri a réceptionné près de 21 000 tonnes de déchets recyclables dont près de 2400 tonnes de refus de tri. Les quantités augmentent et le dernier résultat comptable laisse apparaître un résultat positif de 216 471 euros net.
- Déchets fibreux (cartons & papiers) : baisse des cours. Trouver d'autre filière pour s'adapter.

Plate-forme de compostage :

- En 2019, un peu plus de 9000 tonnes ont été traitées.
- 3 mois processus de compostage.
- Suez Organique en charge traitement et commercialisation.
- 2600 tonnes commercialisées & 800 tonnes en stock (89% filière agricole, 11% aménagement paysager & fabrication terreau).
- 100 litres offerts aux particuliers : A développer.

Biogaz :

- Gaseo
- 5 mégas-watt en 2019
- Production va descendre sur une trentaine d'années

Correspondants défense :

- Réunion pour le secteur de Moulins Communauté le jeudi 5 novembre, à 18h, à la salle des fêtes de Moulins.

Didier VOISIN

- ↳ Les travaux de mise aux normes de la salle polyvalente sont bientôt terminés.
- ↳ Passage de SOCOTEC pour la vérification annuelle des installations électriques : les chaufferies de certains bâtiments sont très encombrées.

Jean BOUDONNAT

- ↳ Demande à Monsieur le Maire si le service assainissement de Moulins Communauté pouvait être contacté pour deux riverains qui souhaitent se brancher au réseau.

Nadège DARBELET

- ↳ Fait part d'un problème d'inondation chez un riverain de la rue de la Mairie.

Arnaud RAULET

- ↳ Questionne Monsieur le Maire sur la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises).

JACQUES FRADIN

- ↳ Demande que l'on étudie l'installation de ralentisseurs à plusieurs endroits de la commune.

La séance est levée à 22 h 45.